L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 8 DECEMBRE 1889.

LA DÉFENSE DES ALPES.

M. Eugène Ténot écrit, dans la *République française* :

S'il nous était loisible de distraire, sans péril, de la grande armée qui fera face aux Allemands sur la frontière d'Alsace-Lorraine, cinq ou six corps d'armée de première ligne, le problème de la défense efficace des Alpes serait d'une rare simplicité. Malheureusement, c'est une solution qu'il faut éliminer à tout prix. Notre état-major commettrait une faute mortelle en affaiblissant dans ces proportions les forces destinées à frapper les coups décisifs sur le théâtre capital d'opérations. Une victoire sur les Alpes, il ne faut pas l'oublier, ne réparerait pas plus une défaite de nos armées en Alsace-Lorraine que Custozza, en 1866, ne compensa Sadowa pour l'Autriche. L'inverse, par contre, n'est pas douteux. Un succès éphémère des Italiens à la frontière du Sud-Est ne nous gênerait guère si notre grande armée débutait par rejeter victorieusement les Allemands au delà du Rhin. Il nous faut donc réduire au strict minimum le contingent de troupes de première ligne affectées à la défense des Alpes. La bonne mesure serait de ne pas dépasser l'équivalent des forces que l'Allemagne sera très vraisemblablement forcée de laisser en observation sur la frontière russe. Elle serait atteinte, croyons-nous, en disposant pour les Alpes du 14e et du 15e corps actifs, renforcés des troupes non endivisionnées en garnison dans les quatorzième et quinzième régions. Il pourrait être dangereux d'avoir aux Alpes moins de troupes de première ligne ; il serait superflu d'en y retenir davantage. C'est vraiment l'effectif nécessaire et suffisant.

Le 14me et le 15me corps sont naturellement désignés parce que leurs régions bordent la frontière alpine. Le 14me comprend la Savoie et le Dauphiné ; le 15me, la Provence et Nice. Les deux régions comprennent, en fait de troupes actives de première ligne, d'abord les deux corps d'armée, chacun à l'effectif normal de 24 bataillons d'infanterie de ligne, une brigade de 8 escadrons de cavalerie, 20 batteries de six pièces et un bataillon du génie. Mais on y compte en plus douze bataillons de chasseurs de montagne à six compagnies, douze batteries de montagne, un régiment d'infanterie de ligne, dit régional, à Nice, un autre à Briançon, auxquels on peut ajouter les deux régiments dits régionaux stationnés à Lyon. La mobilisation de ces troupes devancerait de plusieurs jours, probablement de plus d'une semaine, la mobilisation des corps d'armée italiens stationnés en Piémont et en Lombardie. Les compagnies alpines de l'Italie seules seraient prêtes en même temps que nos chasseurs de montagne. C'est un point acquis. L'état-major italien et l'état-major allemand sont à cet égard aussi bien édifiés que le nôtre. Cette infériorité de la mobilisation de l'infanterie de ligne et de l'artillerie italiennes tient à la fois au système de recrutement et à l'insuffisance du réseau de communications rapides. C'est dire qu'on n'y saurait remédier du jour au lendemain.

Nous avons donc la certitude d'être en mesure de prendre l'initiative avec les soixante-six mille hommes de l'effectif normal des deux corps d'armée, renforcés de vingt mille chasseurs et canonniers de montagne et douze mille fantassins des quatre régiments régionaux. C'est dire que nous pourrons couronner les Alpes, dès les premiers jours, avec cent mille combattants d'excellente qualité. Ces forces ne rencontreront d'immédiatement mobilisés que les vingt mille hommes des compagnies alpines italiennes. Encore faut-il remarquer que ceux des bataillons alpins italiens qui stationnent et se recrutent dans les vallées lombardes et vénitiennes, face à la Suisse, au Tyrol, aux Alpes carniques et juliennes, ne pourront pas être transportés d'une façon absolument instantanée au chevet des hautes vallées du Piémont. Notons enfin que l'état-major italien ne pourrait faire soutenir ses troupes alpines, au début, qu'en engageant prématurément des régiments de ligne ou des bataillons de bersaglieri non encore mobilisés, réduits à l'effectif de paix, mesure désastreuse, qui ne parerait à un danger immédiat qu'au prix de la désorganisation des corps d'armée d'où seraient tirés ces régiments et ces bataillons.

Les troupes de première ligne des 14e et 15e régions de corps d'armée suffisent donc à nous assurer non seulement l'égalité, mais la supériorité numérique sur les arêtes des Alpes durant la période critique des vingt premiers jours qui suivront l'ordre de mobilisation. Il est certain que les Italiens ne commenceront à disposer de masses mobilisées considérables qu'à partir de ce vingtième jour. De bons juges pensent même qu'ils n'auront pas trop d'un mois pour parfaire leur mobilisation et leur concentration. Or les grands chocs se seront très vraisemblablement produits en Lorraine entre le douzième et le vingtième jour. Non seulement les masses italiennes ne menaceront pas, durant cette période, de déboucher dans les plaines de Lyon, mais c'est à grand'peine si leurs têtes de colonne seront en mesure de se présenter aux cols des grandes Alpes. Il est très vrai que dans l'hypothèse où la lutte se prolongerait indécise à la frontière d'Alsace-Lorraine, l'intervention, à partir du vingtième jour, de la grande armée italienne franchissant les Alpes et débouchant victorieusement en Savoie, influerait gravement sur la tournure des événements. La question est donc de savoir si les troupes de première ligne du 14me et du 15me corps, amplement suffisantes durant les vingt premiers jours, seraient capables de faire face à l'orage quand neuf ou dix corps d'armée italiens auraient achevé leurs préparatifs et leur concentration.

Nous ne faisons pas de difficultés de reconnaître qu'en dépit de l'excellence défensive de la frontière alpine, la supériorité numérique des Italiens serait trop écrasante. Des militaires dont l'opinion fait autorité estiment que, pour faire face à toute éventualité, il faut disposer, sur les Alpes, de l'équivalent de cinq corps d'armée. Avec deux corps aux Alpes maritimes et trois en Savoie et en Haut-Dauphiné, il n'y a plus lieu de compter le nombre des assaillants, car ceux-ci seront hors d'état, en raison de la topographie de nos montagnes, de faire agir réellement un contingent supérieur de combattants effectifs. Eh bien ! nous estimons qu'il ne faut pas chercher ailleurs que dans le territoire des 14me et 15me corps d'armée le complément de forces nécessaires. Déjà les chasseurs de montagne et les quatre régiments régionaux apportent aux deux corps d'armée de première ligne un contingent de troupes actives dépassant en infanterie la force d'un corps d'armée supplémentaire, trente mille fusils au lieu de vingt-quatre mille. Or il reste dans les 14e et 15e régions, après la mobilisation des cent mille hommes qui seront prêts dès le sixième jour de la mobilisation, bien près de cent mille autres combattants, dépôts non compris, disponibles à peu de jours d'intervalle, et qui seront prêts bien avant la fin de la concentration des armées italiennes. Ces forces se composent de 16 bataillons de réserve de ligne (un par régiment subdivisionnaire), de 31 bataillons territoriaux (le régiment corse compris), trente bataillons territoriaux, plusieurs bataillons d'artillerie de forteresse, un certain nombre de batteries de réserve par les 14me et 15me brigades, huit escadrons de cavalerie territoriale, autant d'escadrons de réserve, sans parler du train et des troupes d'administration.

Rien n'est plus facile que de tirer de cet ensemble de ressources les éléments de deux corps d'armée, tout en gardant disponibles, pour les garnisons des places de première ligne, une vingtaine de bataillons.

C'est affaire d'organisation et de préparation méthodique en temps de paix. L'important, c'est qu'il ne faille pas improviser des formations nouvelles au dernier moment, et qu'on n'attende pas le décret de mobilisation pour répartir ces forces en brigades et divisions, pour leur assigner leurs points de concentration et préparer leurs moyens de transport. Si l'on éprouve encore quelque inquiétude en raison de la supériorité numérique des masses italiennes, on pourrait, à la rigueur, sans trop affaiblir la défense au nord-est, appeler en réserve, aux Alpes, non pas des troupes actives, mais bien un corps d'armée combiné, formé au moyen des bataillons de réserve et des territoriaux de la 16e région, dont le quartier général est à Montpellier. Dans ces conditions, non seulement nous barrerions à la fois la ligne de Turin-Lyon et celle de Gênes-Marseille, de façon à les rendre inabordables, mais il ne nous serait nullement interdit, après avoir culbuté l'assaillant sur les versants des Alpes, de le poursuivre dans les plaines du Piémont. On remarquera peut-être que nous n'avons tenu aucun compte, dans l'énumération des forces disponibles, des nouveaux bataillons territoriaux que la récente loi nous permettrait de recruter. C'est que nous faisons état de la solidité infiniment plus que du nombre. Notre conviction profonde, c'est que nous avons, en infanterie et artillerie surtout, des forces de réserve et de territoriale du premier ban amplement suffisantes, et que le problème est infiniment moins de les augmenter que d'en perfectionner la valeur et d'en préparer méthodiquement l'utilisation à l'heure du danger.

Le cuirassier en bois.

Sur le boulevard, au coin de la rue Taitbout.

Il tombe une petite pluie fine, très fine, presque invisible, comme sortant d'un colossal pulvérisateur qu'aurait pressé, là-haut, quelque main gigantesque.

Tout le ciel est gris et bas. Les arbres ont perdu leurs feuilles. Une boue noire couvre les pavés et les trottoirs. Les passants glissent, les chevaux butent, les roues patinent.

Il fait un froid piquant de décembre, pointu, armé d'aiguilles et pourtant, malgré la pluie maussade, malgré la bise, le boulevard est plein de monde.

C'est une cohue de gens affairés qui se hâtent, une cohue de gens qui se promènent avec une lenteur d'enterrement, les uns croisant les autres.

A l'angle de la rue Taitbout et du boulevard est arrêté un gamin. Il a dix ans à peu près, des cheveux châtains mal peignés lui tombent, par mèches dures, par épis rigides, sur le front, jusqu'aux sourcils. Il n'est pas très propre. Son pantalon, son gilet, son paletot ont été taillés à coups de serpe, dans un vêtement de velours à côtes, depuis longtemps hors d'usage, jadis marron, à présent d'un gris de poussière. Tout cela est trop large et trop long, mais le petit grandira. Il n'est pas non plus très bien débarbouillé. Une voiture de maître, frôlant le trottoir tout à l'heure, a cinglé son visage de mouchetures grises. Il a passé la manche dessus, simplement, sans souci d'étaler la boue.

Il a des yeux bleus, petits, vifs et doux.

Il s'appelle Charles Frou. Son père est camelot. Et lui aussi.

Depuis quelques jours le père exploite un nouveau jouet, un cuirassier en bois, d'allure héroïque, qui brandit un sabre, au grand galop de son cheval ; le cheval galope sur des roues, et le sabre se lève, s'abaisse, tronc des poitrines invisibles, coupe des têtes imaginaires, pendant que le cuirassier, la moustache hérissée, roule des yeux féroces.

Le père Frou en vend beaucoup, en se promenant sur la longée des grands boulevards, de l'Ambigu à la Madeleine.

C'est lui qui a planté son fils au coin de la rue Taitbout, une tablette pendue au cou par une bretelle et sur la tablette l'escadron des cuirassiers resplendissants et farouches.

Il lui en donne vingt tous les matins et le jouet coûte vingt sous.

Tous les soirs, quand il remonte au sixième étage d'une maison de la rue des Acacias, c'est autant de fois vingt sous que Charles représente, pour justifier de la vente de ses cuirassiers.

Sous la pluie fine et froide, Charles grelotte.

Les joues, les oreilles, le nez sont bien rouges et ses petites mains gercées sont fourrées jusqu'au coude dans les poches de son pantalon.

D'une voix grêle, gentille et mélancolique il annonce :

—Les cuirassiers ! les beaux cuirassiers à vingt sous !...

La foule passe, indifférente.

Et Charles répète son cri affriolant, avec régularité, comme il l'a entendu faire à son père.

Mais le père, un doreur sur métaux, qui n'a pas d'ouvrage, qui est veuf et qui a pris ce métier-là pour ne pas fainéantiser, agrémente gaiement le cuirassier en bois de mots piquants, de plaisanteries parisiennes au gros sel et bon enfant, qui forcent l'attention et amènent la vente.

Tandis que le petit, lui, est triste.

—Les cuirassiers ! les beaux cuirassiers à vingt sous !

Il y a des larmes dans sa voix. Ce n'est pas qu'il ait froid. Il est habitué à la dure. Ce n'est pas qu'il soit malade ou qu'il ait faim, il est robuste et son père est bon pour lui. Alors, pourquoi pleure-t-il ? Pourquoi d'un œil effaré, avec presque de l'épouvante, regarde-t-il ceux qui s'approchent de son étalage, les enfants des riches que tentent le beau cuirassier en bois ?.... Et quand le jouet disparaît, quand disparaît la pièce de vingt sous dans sa poche, pourquoi ses lèvres se gonflent-elles de gros sanglots et suit-il, du même regard jaloux et infiniment désolé, l'enfant qui dans la cohue de ceux qui passent emporte le beau cuirassier ?....

La vente a été bonne, ce jour-là....

Il n'a plus qu'un jouet, un seul, et dix-neuf pièces de vingt sous sonnent au fond de sa bourse.

Près de lui, le frôlant presque, un enfant passe, conduit par sa mère. Il est tout petit, et gringalet, la mine émaciée, jaune, flétrie. Il a de la peine à se traîner et une bosse déforme son épaule droite. Il est du même âge que Charles Frou. Du reste, sans avoir jamais joué ensemble, sans s'être jamais adressé la parole, ils se connaissent. Ils se sont rencontrés souvent. Le bossu s'appelle Gaston Lombelly,—un drôle de nom pour un si pauvre corps, avait pensé Charles,—et sa mère, une veuve très riche, habite le premier étage de la maison de la rue des Acacias, qui lui appartient.

En passant devant Charles, Gaston s'est arrêté.

Il a reconnu le camelot et sourit en disant bonjour d'un signe de tête. Et il aperçoit le jouet resté seul à l'étalage.

—Oh ! le beau cuirassier, maman, le beau cuirassier......

Ses yeux cerclés de noir, des yeux de malade, condamnés à se fermer bientôt, s'agrandissent et sa main longue, maigre, blanche comme de la cire, s'avance avidement, s'empare du cuirassier, fait jouer le ressort.

Et le cheval aussitôt s'emporte et voilà le soldat qui brandit son sabre, qui fauche les têtes et transperce les poitrines.

—Maman, achète-le moi, je t'en supplie......achète-le moi......

—Combien coûte-t-il, ton cuirassier, mon enfant ? dit la mère au camelot.

—Vingt sous, madame......

—Les voici.....

Et Gaston Lombelly emporte le joujou.

Sur la tablette, il n'y a plus rien.... Et Charles baisse la tête.... ses lèvres se contractent.....il ne retient de toutes ses forces.....il voudrait bien ne pas pleurer...... Mais c'est plus fort que lui ....Le voilà qui sanglote.....bruyamment..... le front touchant presque son étalage vide et les mains toujours au fond des poches.......

—Heu !.....heu !.... heu ! fait le pauvret dont la poitrine tressaute.

Gaston Lombelly l'a entendu. Il s'est retourné. Il a entraîné sa mère vers le petit camelot.

—Pourquoi pleures-tu ? le tutoyant tout de suite, car tous les enfants sont frères.... Est-ce que l'on t'a fait du mal ?

Il sanglote, il ne répond rien, il ne pourrait.

L'infirme insiste :

—Voyons, dis-moi donc pourquoi tu pleures ?

Charles essuie ses yeux en passant sa manche dessus, mais les larmes rencontrent, sur la manche, les taches de boue de tout à l'heure, et une estafilade de grise se profile maintenant sur la figure bouleversée du gamin, de l'œil à l'oreille.

A travers ses sanglots, par phrases entrecoupées, il s'explique :

—Je ne pleure pas.... personne ne m'a fait de mal. Non, je pleure pas ....seulement, mes cuirassiers......mes cuirassiers....

—Eh bien, ne les a-t-on pas payés tes cuirassiers ?

—Si.... je les aime tant.... ils sont si beaux.... quand je les ai tous là, devant moi.... je les regarde.... ça me fait plaisir, mais je n'ose les toucher.... papa me l'a défendu.... Et puis, quand ils sont tous partis.... je pleure.... parce que je voudrais tant en avoir un.... pour moi.... pour moi tout seul....

—Tu n'en as pas demandé à ton père ?

—Si. Papa ne veut pas. Ça coûte trop cher....

L'infirme considérait le camelot avec des yeux très doux et étonnés.

—Ça te ferait donc bien plaisir ? dit-il....

—Oui.... heu ! heu ! dit Charles.

Et ses sanglots reprennent de plus belle.

Alors, Gaston lui tend son joujou :

—Tiens, je te le donne.... garde mes sous et prends-le....

Charles Frou ne croit pas ce qu'il entend—non il n'ose pas croire. Ses mains à demi-tendues, les doigts écartés, les yeux écarquillés, la bouche fendue par un sourire dans le bonheur duquel il y a encore un peu d'hésitation, il attend.

L'infirme pose sur la table son cuirassier en bois.

—N'est-ce pas, maman, tu veux bien ? dit-il.

—Certes, mon enfant, dit la mère attendrie.

Et Mme Lombelly disparait dans la foule avec le petit bossu.

Charles Frou revient rue des Acacias. Son compte est en règle. Il avait le matin vingt cuirassiers. Le soir, il rapporte vingt francs.

Il a caché son joujou dans sa poche. Le soir, il joue avec. Et le matin aussi avant de partir. Et il l'emmène avec lui sur les boulevards, de peur que son père ne le trouve et ne le lui fasse vendre.

Et tous les jours ainsi, pendant le dur mois de décembre.

Mais maintenant, il est gai, le petit camelot. Et sa voix, si elle est toujours frêle, n'est plus triste, quand il annonce :

—Les cuirassiers ! Les beaux cuirassiers à vingt sous !!

***

Deux mois se sont passés. Le petit camelot n'a pas revu l'infirme, mais son beau cuirassier fait toujours ses délices.

Soudain, un soir, il entend dire par son père :

—Gaston Lombelly, le fils de la propriétaire, est très malade !....

Charles Frou sent son cœur se serrer. De grosses larmes viennent à ses yeux.

Deux jours après, le père disait :

—Gaston Lombelly, le fils de la propriétaire est mort.

Charles alla s'enfermer dans le cabinet où il dormait. Il se coucha, ramenant draps et couvertures sur sa tête et pleura. Il pleura sans savoir pourquoi. Il s'endormit dans ses larmes et pleura encore en rêve.

***

Deux jours après, sous la porte cochère de la maison, il y avait des tentures noires avec deux lettres en argent :

G L

Et, sous des couronnes et des fleurs, entre des cierges allumés, un petit cercueil, tout petit, pas plus grand qu'il ne l'eût fallu pour un enfant de cinq ans.

Il y eut beaucoup d'amis derrière ce petit cercueil.

Et très loin, derrière le cortège, vêtu de son complet de velours, encore plus mal peigné que d'habitude, et toujours les mains dans les poches, Charles Frou suivait.

Le ciel était gris et sombre.

Par instants, de la neige fondue tombait. Un vent très fort, qui survenait par rafales, chassait cette pluie de glace dans les yeux. Vraiment, ce n'était pas gai de vivre par un temps pareil. Le petit avait bien fait de partir. Il s'en était allé dans un pays où se réunissent ensemble, pour s'aimer, tous les enfants des riches qui ont eu pitié des pauvres.

Charles Frou n'osa pas pénétrer dans l'église.

Il rôda par les rues, en attendant, mais il rejoignit le cortège funèbre lorsqu'il se dirigea vers le cimetière de Montmartre.

Il se tint très loin de tout le monde quand on enterra le petit. Il était tout honteux d'être là, n'ayant prévenu personne, comme d'une mauvaise action. Et il s'éloignait des gardiens, de crainte d'être chassé.

Il vit repasser devant lui les hommes et les femmes en deuil, et aussi des enfants, les amis de l'infirme.

Beaucoup avaient les yeux rouges.

Quand il n'y eut plus personne autour de la tombe, quand le petit fut abandonné là, sous le froid de la terre humide, il se rapprocha timidement, regardant derrière lui s'il n'était pas surveillé.

Mais non, il était seul....

Alors, avec précaution, avec tendresse, de la poche profonde de son pantalon de velours, il retira le cuirassier en bois....

Il le considéra une seconde.... il fit jouer le ressort.... pour la dernière fois le cheval galopa, le sabre trancha, troua, mit en charpie les ennemis terribles....

Et Charles l'embrassa......

Puis, doucement, il déposa le jouet parmi les couronnes et les fleurs......

JULES MARY.

LES SOCIALISTES A BERLIN ; LEUR NOUVEAU TRIOMPHE DANS LA CAPITALE.

—La *République Française* nous apporte la dépêche particulière suivante :

Berlin, 20 novembre.

Voici les résultats de la deuxième journée des élections pour le renouvellement par tiers du conseil municipal de Berlin.

Les élections ont eu lieu, hier, pour la 3e division ;

Ont été réélus 2 progressistes et 1 socialiste ; 1 progressiste et 5 socialistes nouveaux sont élus. Enfin il y a 3 ballottages, dans lesquels 3 socialistes se trouvent en compétition avec 2 progressistes et un conservateur.

Ces élections, qui démontrent, comme celles de la première journée, les progrès constants des socialistes, produisent une grande impression en Allemagne.

L'échec complet des conservateurs est aussi vivement commenté.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi, 7 décembre 1889.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING-HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine.........	$8,4[illegible]6 00	$971,[illegible]7 00
Même temps la semaine dern. der....	2,[illegible]6 00	181,300 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.

[illegible]

MARCHÉ MONÉTAIRE.

[illegible]

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avant 11 h a. m.

[illegible]

Entre les appels de 11 a. m. et de 1 p. m.

[illegible]

ACTIONS ET BONS.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

[illegible]

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

[illegible]

FUTURS.

[illegible]

MARCHÉS DIVERS.

[illegible]

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

[illegible]

FUTURS.

[illegible]

MOUVEMENT DU COTON.

[illegible]

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

[illegible]

MARCHE DU HAVRE. SUR PLACE.

[illegible]

FUTURS.

[illegible]

SUCRE ET MELASSE.

[illegible]

NOUVEAU SIROP—SUCRE.

[illegible]

FARINE. A LA BOURSE.

[illegible]

GRAINS ET FOURRAGES. A LA BOURSE.

[illegible]

HORS DE LA BOURSE

[illegible]

PROVISIONS A LA BOURSE

[illegible]

HORS DE LA BOURSE

[illegible]

EPICERIES.

[illegible]

FRUITS ET NOIX.

[illegible]

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

[illegible]

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

[illegible]

MARCHANDISES DIVERSES.

[illegible]

VINS ET LIQUEURS.

[illegible]

QUINCAILLERIE.

[illegible]

MATERIAUX DE CONSTRUCTION.

Yard Spot Quotations.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HONY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BATISSES ET TERRAINS

No 350 rue du Camp.

PROPRIETE AMELIOREE

Coin des rues Delord et Pearl.

VASTES BATISSES A COVINGTON, LNE,

—ET LES—

Fermes "Hillhaven" et "Crescent," Dans la paroisse St-Tammany.

A L'ENCAN ET A UN LONG CREDIT

Succession de Adam Thomson.

No 27,670—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR HONY & O'CONNOR—Nicholas J. Hony, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1889, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

PROPRIETE A LA NOUVELLE-ORLEANS.

1 La belle maison de résidence en briques, 350 rue du Camp, dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Home et Thalie. Le terre comprend deux terrains désignés par les Nos 9 et 10 et se touchant. Ils mesurent chacun 24 pieds de façade rue Camp. Le terrain No 9 a 120 pieds de profondeur et le No 10, 127 pieds 10 pouces 5 1/2 lignes.

Les améliorations comprennent une maison en briques, à deux étages avec mansardes. Elle est très attrayante en apparence et construite pour donner tout le confort, tous les agréments voulus à une grande famille. Elle est désignée par le No 350 de la rue du Camp.

2. Trois terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, Magazine et Pearl, désignés par les Nos 5, 6 et 9, lesquels se touchent et mesurent, chacun, en pied américain, comme suit :

Le terrain No 5, 21 pieds de façade rue Pearl et 21 pieds à l'arrière ; et 98 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 6, 21 pieds de façade rue Pearl ; 98 pieds 6 pouces de profondeur du côté de la rue Delord. Il divise le terrain 5 et 9 ; 18 pieds 6 pouces à l'arrière limite parallèle à la rue Pearl ; puis 2 pieds 10 pouces sur la limite s'étendant perpendiculairement à et vers la rue Pearl ; puis 2 pieds 6 pouces d'un autre côté parallèle à la rue Pearl ; et 80 pieds 8 pouces de l'autre côté le divisant du terrain No 5.

Les améliorations sur les dits terrains comprennent une bâtisse à deux étages, en bois admirablement bien construite comme demeure, etc.

Le terrain No 9 forme l'angle des rues Delord et Pearl et mesure 23 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Delord ; 0 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière ; 64 pieds 3 pouces de profondeur et de façade rue Pearl, et 73 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur de l'autre côté touchant au terrain No 8.

Les améliorations comprennent un cottage portant les Nos 65 et 63 1/2 rue Delord.

PROPRIETE A ST-TAMMANY.

3º La "Ferme Hillhaven", située dans la paroisse St-Tammany, Lne, à environ 3 milles au nord de la ville de Covington, comprenant 640 acres de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située sur la rivière Bogue Falaya, et connue comme la No 34 des réclamations de terres privées dans le township 6 sud, du range 11 est, comprenant la plus grande portion de la section No 16 et étant dans le district de terre Greensburg, de la Louisiane, d'où est réservé 80 acres de terre antérieurement livrés. Quelques améliorations et une bonne force à cet effet sur la propriété.

4º Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Covington, désignés comme lots 12, 13 et 14 de l'îlet No 4, division St John ; les dits lots sont contigus et ont une façade à la rue Portsmouth de 170 pieds sur 120 pieds de profondeur, et ayant environ 20,400 pieds en superficie.

Les améliorations consistent en une grande résidence en bois à deux étages, convenablement pour une grande famille, un institut ou lieu de plaisir et est connu populairement comme le "Renwick Cottage."

5º Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Covington, désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 16, de l'îlet No 4, division St-John ; les dits lots sont contigus et mesurent comme suit : Le lot No 1 forme l'angle des rues Rutland et New Hampshire et mesure 60 pieds de face à la rue Rutland, par 120 pieds de face et de profondeur à la rue New Hampshire. Le lot No 2 mesure 60 pieds de face à la rue Rutland sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 3 mesure 60 pieds de face à la rue Rutland sur 120 pieds de profondeur, et le No 16 mesure 60 pieds de face à la rue New Hampshire sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur cette propriété consistent en une grande bâtisse en briques adaptée pour un hôtel. Le local est central pour les affaires ou comme résidence, et près de la gare du chemin de fer et est connu comme le "Louisiana House."

6º Le lot No 15 dans le dit îlet No 4 dans la division St-John, dans la ville de Covington, mesurant 60 pieds de face à la rue New Hampshire, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

7º La Crescent Farm, située dans la paroisse St-Tammany, Lne, à environ quatre milles au nord de la ville de Covington, comprenant 135 72-100 acres de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et située sur la rivière Bogue Falaya.

Termes et conditions de la vente—Les propriétés de la Nouvelle-Orléans comptant et la balance de prix d'adjudication en billets des acquéreurs à un an, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à maturité et garantis par une hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues, avec 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procédures légales, et toutes les clauses de garantie usuelles. Pour la propriété améliorée, maisons et lots de St-Tammany et de Covington, un tiers en plus comptant, et la balance du prix respectifs de l'adjudication. Un crédit de un an portant 8 0/0 d'intérêt par an, en billets des acquéreurs, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale des billets, assurance des améliorations, hypothèque sur le prix vendu en cas de procédure de frais d'avocat, et le paiement, et le transfert des polices aux porteurs des billets, et toutes les clauses de garanties usuelles. Les acquéreurs devront aussi payer les taxes de 1889 et les taxes pour l'an 1890, sur les divers propriétés, et un dépôt de 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant James J. Woulfe, notaire.

8 Déc—8 15 22 29—jan 5 11

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Patrick Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,816—Division E—Attendu que Mme Johanna Ryan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Patrick Ryan, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 déc—8 15 22

Succession de Lawrence Kenney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,957—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Cusack, tutrice et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et la raison pour laquelle Mary Cusack, veuve de Lawrence Kenney, ne serait pas finalement déchargée comme tutrice de ses enfants mineurs, Joseph et Maggie C. Kenney.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

30nov—30—déc 4 8

Succession de William Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,239.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Anna Hart, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 déc—8 13 17

AVIS AUX CREANCIERS

Henry Geoff vs De Tobias Nagel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,169—Division C.—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des réclamations contre la raison sociale de Geoff & Nagel, de les présenter immédiatement à Joseph Garidel liquidateur, au bureau du greffe de la Cour Civile de District, coin Royale et Chartres. Toutes personnes devant à la dite maison sont aussi notifiées de régler avec le liquidateur qui est le seul autorisé de recevoir paiement.

30 nov—30—déc 4 8

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques meubles de maison, magnifiques meubles de salon, de chambre à coucher, de salle à manger, meubles en bois de rose et de noyer noir.

Literie, nattes, shades, rideaux en dentelle, miroirs élégants, jolies chaises, vaisselles, verreries, articles de fantaisie et autres articles.

Succession de Mary Hechler, connue sous le nom de Molly Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 28,630.

A l'encan.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 196 1/2 rue Gravier—JEUDI, 19 décembre 1889, à 10 1/2 heures A. M., au local No 40 rue Basin, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 7 décembre 1889, Dossier No 28,630, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu à l'encan, le contenu de la susdite résidence conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier de la dite cour.

Conditions—Comptant avant livraison.

8 déc—à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE A ALGER

Le cottage en bois, No 5 rue Homer.

Le joli cottage en bois, No 27 rue Homer.

Un lot vacant adjacent.

Mme Rosa Smith vs. Edward Barnes et als.

Vente pour un partage.

Conditions faciles. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau No 12 rue Carondelet—SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de la rue Gravier, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu et signé le 26ème jour de décembre 1889, Dossier No 26,891, dans l'affaire de Rosa Smith vs. Edward Barnes et als, pour un partage, il sera vendu :

1º Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Alger, le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 6, borné par les rues Homer, Jackson, Verret et Vallette, désigné par le No 13, lequel mesure 30 pieds de face à la rue Homer, sur 109 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, connu comme le No 27 rue Homer, ayant 3 chambres, cuisine, etc., etc. sur le même pied.

2º Un lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville (Alger), dans l'îlet No 15, borné par les rues Homer, Newton, Madison et Jefferson, désigné comme une moitié du lot No 12 et mesure 30 pieds de face à la rue Homer, sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois connu comme le No 5 rue Homer, ayant 3 grandes chambres, cuisine, hangar, arbres fruitiers, four, etc., en bon état et se louant environ $8 ou $10 par mois.

3º Un lot ou portion de terre, situé dans le même district et îlet que le dernier, propriété décrite ci-dessus et adjacent à ce lot, étant l'autre moitié du lot No 12 et mesure 30 pieds de face à la rue Homer, sur une profondeur de 120 pieds ; le tout entre lignes parallèles, mesure américaine, avec arbres fruitiers, etc ; qui s'y trouvent.

Termes et conditions—Une moitié en plus comptant, et la balance à un an, avec 8 0/0 d'intérêt à partir du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles dans les billets devant être divisés en coupons pour satisfaire les parties intéressées ; 10 0/0 devront être payé sur les lieux. Les vendeurs paieront les taxes de 1889.

Actes de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.

8 déc—8 15 22 29—5 11 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District.

Un Cottage en bois, Rue des Arts ;

Un joli Cottage en bois, Rue Villeré.

Succession de John P. Graff, décédé.

Conditions faciles.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 12 rue Carondelet—SAMEDI, 4 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", daté le 2 décembre 1889, Dossier No 28,179, pour compte de la succession de John P. Graff, il sera vendu à l'encan—

RUE DES ARTS.

1º Un morceau ou lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 645, borné par les rues des Arts, Marigny, Robertson et Claiborne, lequel mesure 30 pieds de face à la rue des Arts sur une profondeur de 124 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, ayant 4 chambres et une cuisine, 2 citernes, hangars, etc., valant $10 ou $12 par mois.

RUE VILLERE.

2º Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Port, Robertson et l'Avenue Lafayette, désigné par le No 2 en 19, et mesurant 30 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 122 pieds, le tout plus ou moins, en mesure américaine.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, ayant 3 chambres et une cuisine, galerie, 2 citernes, etc. le tout en bon état, louant $10 et $12 par mois. Le tout conformément à des plans à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans avec 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles et ordinaires, telles que lien du vendeur, frais d'avocat, etc. ; un dépôt de 10 pour cent payé comptant sur les lieux. L'acquéreur payera les taxes de 1890.

Actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 déc—4, 8, 15, 22, 29—janv. 4.

PAR HENRY STERN & CO

Vente spéciale à crédit pour le commerce —D'un—

Grand assortiment de Chaussures (bottes et Souliers) de saison, de fabrique récente et d'excellente qualité.

—Avec—

75 caisses des Chaussures célèbres de Morrow (New York).

Aussi 150 caisses d'échantillons de manufacture

PAR HENRY STERN & CO., Encanteurs—MARDI, 10 décembre 1889, à 11 heures du matin, nous adjugerons dans notre salle de vente, No 86 rue de Canal, près Camp—

1300 caisses bottes et souliers, comprenant toutes les qualités et de tous les goûts, garnitures, et désignés comme pour la saison, marque.

Il sera vendu au même temps un choix assez parfait de 75 caisses de chaussures de Morrow (New-York), ainsi qu'un assortiment incomparable de

150 caisses d'échantillons de choix provenant des premières fabriques.

M. Stern se réserve d'aucun genre pour les chaussures de Morrow.

Conditions—Crédit libéral à la vente.

8 déc—21 dim mar

PAR SPEAR & BECOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de la Compagnie de l'Hôtel St-Charles.

Succession de A. Biscobe.

No 26,944—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & BECOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—LUNDI, 9 décembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1889, pour le compte de la dite succession.

30 actions du fonds capital de la compagnie de l'Hôtel St-Charles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

25 nov—28—3 7 8 9 déc

MARCHE AUX BESTIAUX.

[illegible]

CHEVAUX ET MULETS

[illegible]

FEUILLETON.

No 29. Commencé le 13 novembre.

UN MYSTERE.

PAR HENRY GRÉVILLE.

XXXIV

(*Suite.*)

—Que voulez-vous faire à présent ? demanda-t-il.

Estelle regarda au loin dans la direction de l'orient.

—Retourner à Paris, dit-elle, et aller à la tombe de Raymond. Voyez-vous, mon ami, il me semble que je n'aurai jamais assez de larmes pour l'infortuné ! Mon cœur se brise quand je pense à ses derniers instants !

—Il a vécu heureux, répondit mélancoliquement Benoist.

Elle ne disait rien ; il vit qu'elle pleurait sous sa voilette.

—Pleurez, chère, dit-il affectueusement, ces larmes sont d'honnêtes et pures larmes fraternelles, qui vous honorent.

Elle comprit qu'il avait cessé d'être [illegible]

—Alors, reprit-elle en maîtrisant son chagrin, qu'allez-vous faire ?

—Vous accompagner jusqu'à Paris ; demander l'ami voir ma mère.

Elle l'interrogea du regard et se contenta d'une muette réponse.

—Et vous ? demanda-t-il.

—Moi ! je ne sais pas. Seulement j'y [illegible] enfance, et c'est cela surtout que je veux oublier ! L'hôtel de Beaurand, me fait horreur !.... Je n'ai plus [illegible]. Pourtant il me faudra quelque temps pour m'organiser une existence. Je vous demanderai encore une chose, mon ami : je veux créer une fondation utile, un hospice ou un asile.... un asile plutôt, pour ceux qui n'ont ni parents ni amis.... avec toute la fortune des Beaurand. Ce sera pour la mémoire de Raymond..., et de son père.... Il y a longtemps que j'y pensais, à présent j'y suis résolue. Il me restera la fortune de ma mère, la seule à laquelle j'aie droit.

—Ce sera fait, répondit Benoist. Je vous demande seulement d'attendre un peu de temps pour que je voie ma mère, que je cause avec elle.

Estelle baissa la tête.

—C'est juste, dit-elle. Votre mère ne voudra pas de moi pour fille, si elle sait la vérité, et pourtant....

—Ma mère est droite et bonne, répliqua Benoist. J'ai grand espoir dans sa justice. Mais qu'elle y consente ou non, Estelle, je vous l'ai dit, vous êtes ma femme.

Une heure après, ils quittèrent le Mont-Saint-Michel.

XXXV

Benoist, en arrivant à Paris, le lendemain de grand matin, s'assura d'abord qu'Estelle rentrait chez elle en sécurité, puis, vers dix heures, il se rendit chez André Bolvin.

Le jeune substitut écouta sans mot dire le secret confié à son honneur. Quand tout fut expliqué, il regarda son hôte.

—Je vous avais bien dit que le mystère était relatif à Mme de Beaurand, répondit-il ; seulement l'aventure est rare et curieuse.... Le malheur, c'est que je ne vois pour Mme de Beaurand aucun moyen de se faire rendre justice par l'opinion......

—Elle n'y songe pas, réplique froidement Benoist ; elle est bien au-dessus de l'opinion publique. Je vous avais promis de vous faire connaître la vérité et j'arrivais jamais à le savoir moi-même. Je suis venu. De plus, j'avais à cœur de révéler à celui qui l'avait soupçonnée les preuves de l'innocence la plus éclatante.

—Vous m'en voulez, dit Bolvin avec une nuance de regret, et je conçois bien que Mme de Beaurand ne me pardonne jamais.... Pourtant....

—Mme de Beaurand pardonne toujours, répondit Benoist en se levant.

Après un très court silence, Bolvin regarda franchement son hôte.

—Voulez-vous lui dire que je lui présente mes plus humbles excuses, fit-il, et que, si elle veut bien m'autoriser à les lui offrir moi-même, je m'estimerai plus heureux que je ne le mérite ?

—Je le lui dirai, réplique le jeune homme.

Ils se séparèrent, et Bolvin, en revenant à son bureau, tout mortifié qu'il était d'avoir montré tant de légèreté dans une chose aussi grave, ne put s'empêcher de s'affirmer, avec une satisfaction toute professionnelle, qu'il avait bien deviné en supposant que la cause réelle du suicide était en Estelle.

Benoist prit immédiatement le train et arriva aux Pressoirs dans l'après-midi. Sa mère, qu'il avait prévenue par dépêche, l'attendait, avec une impatience accrue bien cachée sous son aspect ordinaire de sérénité affairée. Lorsqu'il parut d'abord ensemble, dans la grande salle à manger, entouraient de leurs massifs de hauts cytises dont les grappes d'or venaient balayer les vitres au moindre vent, Théodore approcha sa chaise tout contre celle de Mme Benoist et lui raconta lentement, dans les plus grands détails, l'histoire douloureuse de cette famille tragique.

Elle l'écouta sans l'interrompre. Les lèvres pressées l'une contre l'autre ; son tricot avait échappé à ses mains diligentes, et aucun mouvement ne trahissait chez elle la moindre émotion. Quand le récit fut terminé, elle leva sur son fils ses beaux yeux vifs, voilés d'une légère brume de larmes.

—Tu dis qu'elle a pardonné à cette malheureuse femme ! fit-elle avec douceur.

—Entièrement, et avec une bonté.... Voyez-vous, maman, vous ne pouvez pas savoir comme elle est bonne ! Elle est comme.... comme vous.

Sans se laisser émouvoir par cette parole de tendresse, la mère reprit son tricot.

—Elle veut fonder un asile avec les biens des Beaurand, dit-elle ensuite ; je, c'est bien, elle a raison. Mais l'argent de son père.... du mari de sa mère, veux-je dire, qu'est-ce qu'elle en fera ?

—Je n'en sais rien. Elle m'a dit que cette fortune lui était odieuse....

—Il faut qu'elle la rende à la famille de ce monsieur. On trouve toujours des parents proches ou éloignés. Cet argent-là ne lui appartient pas.

—Vous voyez, maman, qu'elle avait eu la même idée à cet égard.

Mme Benoist fit quelques mailles en silence et s'arrêta.

—Mon fils, dit-elle, je comprends bien tout ce que tu m'as dit. Cette dame est très bien et je l'estime beaucoup. Mais enfin, sa mère avait manqué à ses devoirs...... Ce ne m'aurait rien fait de l'avoir pour bru s'il n'y avait rien à dire sur sa famille à elle, vois-tu ! On aurait appris n'importe quoi sur le compte du général de Beaurand que je n'y aurais pas seulement fait attention. Mais elle.... c'est autre chose ! Je ne m'étais pas attendue à cela, mon enfant !

—Ma mère, fit le jeune homme avec une extrême douceur, elle est innocente !

—Je ne dis pas le contraire, mais tout de même cela me tourmente.... beaucoup, beaucoup, mon fils !

—Maman, reprit-il avec une inflexion caressante qui était à son âme le moindre apparence de reproche, c'est vous qui m'avez enseigné mon devoir envers elle, quand j'étais injuste et plein de préjugés !

—Tais-toi, fit doucement Mme Benoist, je le sais.

Le vent léger pousse contre les fenêtres les grappes des cytises qui semblaient demander à entrer ; un petit oiseau frappa de l'aile contre une des vitres, qui rendit un son mat, et il se pencha sur une branche en chantant à gorge déployée.

—Mère, reprit Benoist, elle est seule, seule au monde, avec ses morts, dans une maison pleine de souvenirs horribles.... et, malgré toute la fortune qui lui reste, elle n'a pas d'asile.

La vieille femme, d'un signe de tête, indiqua qu'elle comprenait.

—Elle n'a que moi sur la terre, maman, rien que moi pour l'aimer et la consoler. J'avais pensé qu'elle aurait aussi deux.... j'avais cru que vous ne rien pour elle la mère qu'elle n'a jamais eue.... Elle vous aimerait bien.... elle est pleine de respect et de tendresse.... Si vous ne voulez pas consentir à l'avoir pour fille, je crois qu'elle en mourrait de honte et de chagrin.... mais elle n'aurait pas pour vous une parole de blâme, tant elle est bonne !

—Tu me blâmerais, toi ? fit Mme Benoist en le regardant jusqu'au fond de l'âme.

—J'en souffrirais, ma mère, plus que je ne saurais l'exprimer, car je l'aime comme mon père vous aimait. Mais je ne saurais vous blâmer, car ce que vous en feriez serait pour l'honneur de la famille.

—Cela ne te fait rien, à toi, cette tache ! demanda la vieille femme d'un ton sévère.

—Rien, parce qu'Estelle n'a rien de sa mère. De la tête aux pieds, âme comprise, c'est une Beaurand, et les Beaurand étaient l'honneur même.

Mme Benoist ne répondit pas et resta pensive.

Le petit oiseau avait cessé de chanter ; obstinément, il revint à la vitre, qu'il frappa à coups répétés du bec et de l'aile, devant l'obstacle, il recula effaré.

Mme Benoist se leva, ouvrit la fenêtre toute grande, attendit un instant, espérant qu'il reviendrait, et voyant qu'il était parti, regarda au dehors.

Sous l'arcade des cytises, une échappée de vue lui montrait la vallée, fumant au soleil. Des terres chaudes, des rosiers en fleurs, des gazons prêts à être fauchés, montait une abondance de parfums, de sève et de vie qui gonfla son vieux cœur. Elle songea à ses jeunes années, à l'amour qu'elle avait eu pour son mari, aux joies que lui avait données ce fils, dévoué jusqu'au sacrifice....

Sans bruit, elle quitta la salle à manger pendant que Théodore, accoudé sur la table, pensait, avec une tendresse pleine de profonde pitié, à Estelle seule dans son hôtel, seule partout, seule toujours, tant que sa mère n'aurait pas consenti à l'accepter pour fille.

La porte se rouvrit au bout d'un certain temps et Mme Benoist rentra. Elle avait quitté son bonnet à bandes de toile et mis le chapeau de dentelles réservé à la messe du dimanche. Vêtue d'une robe et d'un mantelet de riche soie noire, ce n'était plus la vigneronne des Pressoirs, mais une belle vieille dame de Province.

—Allons la chercher ! dit-elle à son fils qui lui tendait les bras.

Après une visite au tombeau des Beaurand, qu'elle avait couvert de fleurs, Estelle était rentrée à l'hôtel. Elle le regardait maintenant avec une sorte de curiosité, comme une demeure étrangère, où elle avait été appelée à vivre momentanément, et où elle ne devait plus revenir.

Elle employa l'après-midi à chercher dans ce qui lui appartenait les objets qui lui étaient chers, afin de les emporter, et de ranger tout le reste par le nombreux personnel de la vaste demeure.

Après un dîner sommaire, elle renvoya les domestiques à l'office et parcourut seule, dans la lumière du jour décroissant, les diverses pièces du rez-de-chaussée.

Bien des souvenirs s'y rattachaient. Lentement, souvent arrêtée, Estelle revécut les treize mois qu'elle venait d'y vivre. Toute son existence morale était enfermée là ; elle s'en séparait sans regrets, ayant trop souffert pour ne pas souhaiter l'oublier ; l'avenir ferait la part des bonnes et des mauvaises heures.

Sur le seuil de la chambre de Raymond, elle hésita. Fallait-il réveiller les impressions endormies, au risque de rouvrir les plaies de son cœur ? Le devoir lui commandait pourtant d'enlever tous les papiers de Raymond restés dans son bureau, et qu'aucune main ne devait plus toucher désormais ; elle entra.

Dès le seuil, un sentiment très mystérieux, sans amertume, fit monter des larmes dans ses yeux, mais elle eut courage de se contenir sur elle-même. La grande pièce était déjà presque tout à fait sombre ; sur la cheminée, les candélabres étaient garnis de bougies. Lentement, comme avec respect, mais d'une main ferme, Estelle les alluma toutes, jeta un papier enflammé dans la cheminée et commença son pieux travail.

Les uns après les autres, elle ouvrit les tiroirs du bureau et livra aux flammes ce qu'ils contenaient, excepté la croix d'officier du général et la médaille militaire de Raymond, qu'elle mit à part. Lettres et diplômes flambèrent allègrement.....tout ce qui avait été cher au malheureux, tout ce qu'aucun œil profane ne devait plus voir......

Quand les dernières étincelles eurent cessé de courir dans ce papier noirci, Estelle se releva, fit quelques pas en arrière et regarda le portrait du général.

Une émotion douloureuse et douce l'envahit tout entière ; ses mains se joignirent devant elle et ses yeux allèrent chercher au fond des yeux du portrait une réponse à sa question muette. Elle n'avait pas connu de père ; ce mot, vide de sens pour elle, avait pris une grande importance dans la bouche de Raymond. Il s'était efforcé de lui faire comprendre le culte qu'il portait à son père mort ; par respect pour la mémoire du général, par affection pour son fils, elle avait pieusement recueilli tout ce qu'il lui avait communiqué pendant le temps de leurs fiançailles. Et n'était-il pas tout ce qu'elle aurait jamais de son père ! son père à elle....

—Mon père, lui demanda-t-elle, m'auriez-vous aimée ?

Il lui sembla qu'en réponse à cette question les yeux fiers et doux du portrait, si pareils à ses yeux à elle, lui faisaient un reproche de douter.... C'était sur eux que Raymond avait attaché son dernier regard, pensa-t-elle tout à coup. Que leur avait-il dit ?

Elle frissonna au souvenir du jour tragique. La place où le sang avait coulé était toujours marquée sur le parquet par la feuille nouvellement grattée, plus claire.... Estelle la chercha et s'y mit à genoux, les yeux toujours attachés sur l'image du général.

—Mon père, lui dit-elle, mon cher père.... je vous aurais bien aimé....

Elle fondit en larmes et s'affaissa sur elle-même, le cœur brisé. Trop de douleurs, trop de pensées accablaient sa jeunesse innocente ; le fardeau qui pesait sur ses épaules ne serait-il donc jamais enlevé par une main amie ? Elle réalisait maintenant le poids de la honte et du sang....

Un bruit de voix près de la porte la fit se relever bien vite. On frappa. Essuyant son visage humide, elle dit d'entrer....

Mme Benoist parut sur le seuil, suivie de tout près par son fils, dont Estelle aperçut la noble figure dans l'ombre. A la vue de cette petite femme en noir, la jeune fille sentit le mortel fardeau s'envoler, comme s'il avait eu des ailes ; l'apparition d'un ange vêtu de gloire ne lui eût pas semblé plus lumineuse.

—Ma fille, dit Mme Benoist, voulez-vous venir avec nous ?

Elle tomba dans les bras qui lui étaient ouverts.

—FIN—

Au mess.

L'officier de semaine à une nouvelle ordonnance qui sert à table :

—Dumanet, avant d'enlever les assiettes à soupe, il faut d'abord demander à chacun s'il en désire encore.

—Bien ! mon lieutenant.

Le lendemain, l'ordonnance se penche respectueusement vers l'un des convives et lui demande :

—Monsieur le lieutenant désire-t-il encore du potage ?

—Volontiers.

—C'est qu'il n'en reste plus.

Entre deux bohêmes, place de la Bourse, à la suite d'une baisse formidable :

—Voyez-vous, mon cher, à toutes les valeurs, même les meilleures, je préférerai toujours de bons immeubles au soleil.

—Même à l'ombre ! réplique modestement l'autre.

Depuis qu'il est élu député des Hautes-Charentes, M. Prudhomme fait, chaque soir, à son fils Joséphin, un cours de haute philosophie comparée.

L'autre jour, il lui expliquait le mécanisme du suffrage universel.

—Considère, lui disait-il, la grande moralité de cette institution et aime-la jusqu'à la mort, car c'est à elle que tu dois d'avoir un député pour père !

M. Amédée de Cesena, un des doyens du journalisme français, qui vient de mourir après plus d'un demi-siècle de polémique, était, sous les apparences d'une placidité tant soit peu somnolente, un ironiste au scepticisme très affiné.

Hélas il en avait tant vu sombrer de gouvernements et de constitutions !

—Monsieur de Cesena, lui demandait, un jour, une dame, vous avez toujours eu des opinions conservatrices ?

—Mon Dieu, madame, répondit-il avec son sourire tranquille, je suis comme bien d'autres. J'ai toujours détesté les révolutions auxquelles je n'avais pas collaboré.

Une épitaphe qui date de loin. Elle fut composée à Lyon par Gryphe, célèbre imprimeur du quinzième siècle :

" Le grand Griffe qui tout griffe
" A griffé le corps de Gryphe. "

Pensée d'un croyant :

Pour tout homme d'honneur, la dette est sacrée. Or, une dette que l'on paye n'est plus une dette. Donc, éteignons la dette.

Est-ce logique ?

A la fin d'un dîner de corps, deux médecins causent à cœur ouvert.

—Ma foi ! dit le premier, je vous avoue que le doute beaucoup de drogues. Ça amuse le malade.

—Et le pharmacien, donc !

Une famille militaire de Munich nous montre un larbin de louage offrant ses services à une belle dame qui est au piano, chantant une romance qu'elle interrompt pour [illegible] ce candidat.

—Et qu'est-ce que vous demandez pour une soirée ?

—Cinq marcs, mais si on chante, c'est six marcs !

Entre bohêmes, à la brasserie :

—Tiens, tu portes un paletot auquel il manque une rangée de boutons ?

—Qu'est-ce que ça me fait ! je ne le boutonne pas de ce côté-là !